

Les descendants de Sulpice



François Forget - Rodhène Guilbert

contrat de mariage en date du 3 juillet 1730
Rodhène fille de Guilbert et de Marie Boureau

La Communauté pour laquoy
Com. Saigeurs de la par de futur
L'Esp. pour le D. goume sa femme
de luy au premier Coisme d'acpi
de Obligeur Conjointement &
Solement luy par les cy do la
Somme de mille livres dante
Jou de la benedie des futur,
de de la par de la D. futur l'Esp
qu'il leur soy par obligé de luy parier
cy do tant pour le droit a l'aupe
de la par de la. l'ouveau femme
que par d'au auant de la futur
l'Esp. par la femme de quinze cent
vingt payable au D. dans le par de
la benedie des futur, de laquelle
Somme de mille par confondu en la
Comte que l'ou de dix cent l'ou en
l'ou qui en pour par de futur
deux cent l'ou le futur de laquelle
de l'ou au l'ou bien demoreront
propres au par de futur dans l'ou
de l'ou l'ou de l'ou de l'ou de
Collatral,
pour les futur habiter d'habiter de l'ou
l'ou de l'ou de l'ou de l'ou de l'ou
d'ou de l'ou de l'ou de l'ou de l'ou

